

L'ÉDUCATION ROUTIÈRE des enfants

La prévention routière est un volet important de notre sécurité publique. C'est aussi une manière d'apprendre à vivre ensemble. Dans ce domaine, nos policiers municipaux informent et forment les écoliers de notre ville. Et en 2009, La Seyne s'est vue, grâce à leur travail, décerner les « **Echarpes d'Or de la sécurité routière** ». Toutes nos félicitations et nos encouragements à ces agents, qui font honneur au service public !

Marc Vuillemot
Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-président TPM
Conseiller régional PACA

Jocelyne Léon
Adjointe au maire à la sécurité et l'action socio-éducative

Dans la rue, l'enfant est particulièrement vulnérable. En raison de sa petite taille, il peut se trouver dissimulé par des obstacles aux yeux des usagers de la route.

En outre, il ne dispose ni du champ visuel, ni de la même conscience de son environnement que l'adulte. L'enfant ne connaît pas encore le danger.



DONNONS-LEUR L'EXEMPLE !

Pendant de nombreuses années, l'enfant prend ses parents pour modèle. C'est pourquoi leur comportement, dans la rue et au volant, doit être exemplaire.

Idée fausse : « Mon enfant est trop jeune pour comprendre les dangers de la rue ». En réalité, il faut commencer l'éducation routière de l'enfant dès le plus jeune âge.

Dès 3 ans :

- > Montrez-lui comment marcher en sécurité sur le trottoir, traverser sur un passage piéton et s'il n'y en a pas, comment choisir un endroit où il verra bien et loin des deux côtés et où il sera visible.
- > Apprenez-lui à regarder tout ce qui se passe dans la rue et à repérer les dangers.
- > Accompagnez-le dans son apprentissage pour circuler en sécurité à vélo en ville et hors agglomération.

A pied ou à vélo votre enfant ne devra circuler tout seul que lorsque vous aurez acquis la certitude qu'il comprend les dangers de la route et réagit correctement.



LA SEYNE
SUR MER

ÉDUCATION
à la **SÉCURITÉ**
ROUTIÈRE
à l'école



- Apprendre à se déplacer en ville
- Connaître et reconnaître les dangers et les règles
- S'initier à la prudence



UNITÉ DE PRÉVENTION
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
POLICE MUNICIPALE
BCP JEAN-CARL SCHEEL



EN CE2 le PERMIS PIÉTON

Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, le **PERMIS PIÉTON** permet aux enfants de prendre conscience qu'ils sont plus exposés que les adultes. Ils apprennent à assurer eux-même leur sécurité en étant

« encore plus prudent que les adultes ».

Formation articulée en 4 points

1 Le piéton est un usager de la route comme les autres. Mais il est plus vulnérable, puisqu'il n'a ni carrosserie, ni casque pour se protéger. Il ne peut compter que sur lui-même pour assurer sa sécurité. Il doit donc être toujours vigilant.

2 Dans la rue, même sur le trottoir, le piéton n'est jamais totalement en sécurité.

3 Un enfant piéton est moins expérimenté, voit moins loin et moins bien qu'un adulte, il doit être encore plus prudent.

4 Les pièges et les dangers cachés de la rue sont expliqués et mis en lumière.



EN CM1 circuler en sécurité EN VÉLO

Savoir « faire du vélo » ne veut pas dire savoir « circuler à vélo ». Pour rouler en toute sécurité, l'enfant cycliste doit disposer d'un

vélo en bon état, bien équipé, et surtout, il doit connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour comme de nuit.



L'enfant cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du Code de la route qui garantissent sa sécurité ; pour cela, il apprend la signification des panneaux de signalisation routière en fonction de leur forme et de leur couleurs.







Dans un deuxième temps l'enfant met en pratique individuelle les règles de déplacement sur la **piste vélo de maniabilité**.



EN CM2 le PERMIS CYCLISTE

L'éducation au **PERMIS CYCLISTE** des écoliers a pour but de :

-  Sensibiliser sur l'impact environnemental des véhicules à moteur.
-  Valoriser le vélo comme moyen de transport à part entière, parfaitement adapté à certains déplacements.
-  Faire prendre conscience de la nécessité de maîtriser parfaitement la conduite du vélo et de respecter les mêmes règles que les autres usagers de la route.
-  Responsabiliser les enfants sur leur propre sécurité et sur le respect des autres usagers les plus vulnérables.

Les enfants mettent ensuite en pratique leurs connaissances du Code de la route en circulant sur la piste d'éducation routière équipée de la signalisation routière. A la fin de chaque année scolaire, ils participent au « **Challenge communal de sécurité routière** ».

